

Emménager en Suisse



Informations et conseils

Nous avons rassemblé dans cette feuille d'information des conseils et liens utiles pour faciliter votre installation en Suisse. Vous pouvez également poser des questions à hr4you@bkw.ch ou vous adresser au/à la partenaire de recrutement compétent(e).

1. Logement

Se loger pendant une durée limitée à Berne:

- [Appartementhaus Bern](#)
- [Mohnhaus](#)
- [Marthahaus](#)
- [Prizeotel](#)
- [Stay Kooook](#)
- [UMS Temporary Housing](#)
- [b20 - Serviced Apartments Bern](#)

Online Immobilienmarkt:

- [Stadt Bern](#)
- [Comparis](#)
- [Immoscout](#)
- [Homegate](#)
- [Ronorp](#)

2. Déménagement et formalités douanières

Un [planning de déménagement](#) vous aidera à respecter l'ensemble des délais d'annonce et des échéances importantes. Le personnel de BKW bénéficie d'un rabais de 10% sur toutes les prestations (déménagement et matériaux d'emballage) proposées par [l'entreprise de déménagement Welti Furrer AG](#).

Pour importer des biens tels que des

meubles, de la vaisselle, des livres, des vêtements, etc. en Suisse, vous devez déclarer un transfert de domicile. Ce dernier doit être prouvé au moyen d'un document tel qu'un bail ou un contrat de travail.

Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les formalités douanières auprès de [l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières \(OFDF\)](#).

3. Service des habitants et permis de séjour

Vous disposez de 14 jours après votre arrivée en Suisse et avant votre premier jour de travail pour vous annoncer à l'administration de votre commune de résidence et demander un permis de séjour. Veuillez ensuite en envoyer une copie à hr4you@bkw.ch. N'oubliez pas que, si des membres de votre famille vous accompagnent, ils ont eux aussi besoin d'un permis de séjour.

Vous devez vous munir à cet effet des documents suivants:

- Contrat ou attestation de travail (datant de moins d'un mois) établi(e) par BKW

- Document de voyage valable
- Certificat (livret) de famille, en cas de mariage ou de partenariat enregistré
- Copie du bail actuel en Suisse

Remarque: Si vous habitez à Berne, vous pouvez également vous annoncer par écrit. Téléchargez à cet effet le [formulaire d'annonce](#) et, le cas échéant, [la demande de regroupement familial](#).

Conseils de collaboratrices et de collaborateurs

Recherche d'un logement

- Annonces immobilières sur Facebook
- Annonces dans l'Anzeiger Region Bern (revue)
- Annonces sur [Ronorp](#)

Déménagement et formalités douanières

Le site Internet www.van-u.eu propose des services de déménagement fiables et bon marché dans toute l'Europe.

4. Assurance-maladie obligatoire

Vous disposez d'un délai de trois mois pour souscrire une assurance-maladie obligatoire et en transmettre un justificatif à votre commune de résidence. Le site Internet [Comparis](#) vous permet de comparer les conditions proposées par les différentes caisses-maladie.

Veillez noter que les primes d'assurance-maladie ne sont pas déduites du salaire, mais réglées par le biais d'une facture. Des sites Internet tels que [Comparis](#) ou [Priminio](#) offrent une vue d'ensemble objective des caisses-maladie suisses et permettent de comparer leurs coûts et prestations.

Les caisses-maladie qui sont la [KPT](#) et [ÖKK](#) proposent au personnel de BKW des offres spéciales en matière d'assurances complémentaires.

5. Impôt à la source

L'impôt à la source est prélevé directement sur le salaire brut. Son montant dépend de votre commune de résidence et de votre situation personnelle. Un questionnaire vous est envoyé avant votre premier jour de travail afin de déterminer votre taux d'imposition. Vous trouverez sur le site Internet [du canton de Berne](#) de plus amples informations sur l'impôt à la source. Si vous emménagez dans un autre canton, veuillez consulter le site Internet [de l'administration fiscale du canton concerné](#). La plupart des cantons permettent de calculer le montant de l'impôt à la source en ligne.

6. Assurances sociales

Le système suisse d'assurances sociales comprend cinq domaines:

- Prévoyance vieillesse, survivants et invalidité (système des trois piliers)
- Couverture d'assurance en cas de maladie et d'accident

- Assurance-chômage
- Allocations familiales

Les cotisations aux assurances sociales sont directement déduites du salaire, en plus de l'impôt à la source. Vous trouverez plus de détails sur le site Internet de [l'Office fédéral des assurances sociales \(OFAS\)](#).

7. Banques

Certaines banques suisses exigent la présentation d'un permis de séjour pour ouvrir un compte. [PostFinance](#) permet de le faire en toute simplicité, même sans permis de séjour.

Pour ouvrir un compte bancaire, vous aurez besoin de votre carte d'identité ou de votre passeport.

8. Téléphonie mobile et Internet

Pensez à vous soucier suffisamment tôt de votre abonnement Internet pour votre nouveau logement. Nous savons par expérience que l'activation d'Internet peut prendre un certain temps. Les opérateurs Internet et de téléphonie mobile proposent souvent des packs, qui peuvent être comparés sur le site [Comparis](#).

9. Voiture et transports publics

Si vous souhaitez importer votre voiture en Suisse, vous devez l'annoncer directement lors de votre arrivée, et ce, même si elle vous est prêtée par des amis ou des proches. Vous avez besoin pour cela:

- D'une déclaration en douane électronique
- D'une facture et/ou d'un contrat d'achat
- D'un permis de circulation
- D'un certificat d'immatriculation (même s'il a déjà été annulé)
- De votre passeport ou de votre carte d'identité
- D'une preuve d'origine (si vous disposez d'un tel document)

- D'espèces, car tous les bureaux de douane n'acceptent pas la carte de crédit

Vous devez faire changer votre [permis de conduire](#) dans les douze mois suivant votre arrivée en Suisse. Votre voiture doit elle aussi être assurée auprès d'une compagnie suisse.

Selon l'endroit où vous habitez, il existe différents abonnements de transports publics en Suisse. Vous trouverez la plupart des informations dont vous avez besoin sur le site Internet des [CFE](#) ou de [Libero \(Berne et alentours\)](#).

10. Assurances

Assurance responsabilité civile privée:
Nous vous recommandons de souscrire une telle assurance afin de vous couvrir en cas de dommages corporels ou matériels occasionnés à des tiers.

Assurance ménage:
Cette assurance couvre les dégâts occasionnés par un sinistre (incendie, dégâts des eaux, vol ou bris de glace) au sein de votre logement. Elle est elle aussi recommandée.

Assurance responsabilité civile pour véhicules à moteur:
Cette assurance est obligatoire si vous possédez une voiture ou une moto. Elle couvrira les éventuels dommages corporels ou matériels occasionnés à

Liens utiles

- [Numéros d'urgence](#)
- [Informations d'ordre général concernant la Suisse](#)
- [Représentation dans votre pays d'origine](#)
- [Travailler en Suisse](#)
- [Informations sur l'entrée en Suisse et les visas](#)
- [Secrétariat d'État à l'économie](#)